

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

### JE VEUX FAIRE TS M'ONT POSSIBLE ??

---

Par Profil supprimé Postée le 24/10/2018 05:32

Bonjour ,je suis une mère qui est de espérer et qui veut aider sont Fils coûte que coûte à arrête de boire .  
Étant ancienne alcoolique moi même je sais qu il est très difficile d arrête , surtout si on ne veux pas . Mais je sais aussi que ça arrive que la qui boit n ose pas faire le premier pas alors c'est moi qui vient verre vous .

Quand mon fils est sous l emprise de l alcool il est violent ,cassé ts à la maison fait des trous dans les portes et fenêtres mûr , mm sur moi-même.

Puis-je faire intervenir quelqu'un quand il est comme cela ?? Police où autres, pour pouvoir lui faire prendre conscience qu il a vraiment un problème.???

Merci ci et cordialement.

---

#### Mise en ligne le 24/10/2018

Bonjour,

Votre fils, lors de consommations d'alcool, peut avoir des comportements violents dirigés envers vous-même ou des éléments de votre habitation.

Vous nous dites avoir eu vous-même par le passé certaines difficultés avec l'alcool et ainsi vous mesurez qu'il est parfois difficile pour un consommateur de solliciter de l'aide extérieure pour une démarche d'aide ou d'arrêt.

Lors de passages à l'acte violent de votre fils, il est absolument nécessaire que vous puissiez vous protéger et protéger vos biens. Dans ce cadre l'appel à la police ou aux pompiers est effectivement tout à fait adapté.

Nous ne pouvons anticiper si ce type d'intervention peut provoquer chez lui une prise de conscience de ses difficultés. Mais vous le ferez au moins pour vous protéger, ce qui est déjà très important. En tant que victime de violences vous pouvez également faire appel au "08 Victimes " dont vous trouverez le lien en fin de message.

Il nous manque beaucoup d'éléments de contexte (l'âge de votre fils, depuis quand il est dans les consommations...) pour vous faire une réponse correspondant au mieux à votre réalité.

Il vous est tout à fait possible d'obtenir un soutien et des conseils en faisant appel à une aide extérieure, il nous paraît important que vous ne restiez pas isolée dans ce que vous traversez actuellement.

Ainsi vous pouvez vous orienter vers un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Des professionnels (médecin addictologue, psychologue, infirmier...) peuvent vous recevoir dans un cadre non jugeant, de manière confidentielle et gratuite.

Si votre fils évolue vers une reconnaissance de ses difficultés et une envie d'être aidé, il peut également entamer une démarche de soin vers un CSAPA.

Vous trouverez des coordonnées de CSAPA en fin de réponse, à proximité du lieu d'habitation que vous nous avez indiqué.

Si vous souhaitez échanger davantage de votre situation, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants.

Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 0 980 980 930 (anonyme et non surtaxé) de 8h à 2h ou par Chat à partir de notre site Alcool Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

---

### POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

#### CSAPA LIBERTÉ--UNITÉ D'IVRY SUR SEINE

64, avenue Georges Gosnat  
Centre Municipal de Santé  
94200 IVRY SUR SEINE

Tél : 01 80 51 86 81

Site web : [www.ch-pgv.fr](http://www.ch-pgv.fr)

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous les lundi 13h30 -17h30 et le mercredi 14h00-18h00, accompagnement parental possible.

**En savoir plus :**

- [Comment aider un proche?](#)
- [08 Victimes](#)

**Autres liens :**

- [Comment me faire aider ?](#)